

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 992

présenté par

M. Descoeur, Mme Bonnivard, M. Dive, M. Bourgeaux, M. Rolland, M. Vatin, M. Jean-  
Pierre Vigier, M. Bony, M. Ray, Mme Frédérique Meunier, M. Cinieri, M. Nury, Mme Dalloz,  
M. Vermorel-Marques, Mme Gruet et M. Viry

-----

**ARTICLE 6 BIS B**

À l'alinéa 1, après la dernière occurrence du mot :

« transport »,

insérer les mots :

« et après avis des établissements publics de coopération intercommunale concernés par les  
projets ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de s'assurer que les EPCI seront associés à la priorisation des projets d'installations de production d'ENR si cette priorisation s'avérait nécessaire au vu de la capacité d'accueil des réseaux de transport d'énergie.